

Aux frontières du discours rapporté

par

Sophie Marnette

1. Introduction

Ces dernières années ont vu le champ d'études du discours rapporté se développer et s'élargir fortement. Cet intérêt pour la 'circulation du discours' vient d'ailleurs de donner le jour au groupe international et interdisciplinaire *Ci-dit* qui rassemble déjà un nombre non négligeable de chercheurs : linguistes, philologues mais aussi littéraires et historiens. Le livre de Rosier (1999) sur l'histoire, les théories et les pratiques du discours rapporté montre particulièrement bien l'évolution d'un champ d'études qui fut longtemps restreint aux catégories traditionnelles des discours direct et indirect pour ensuite s'élargir au discours indirect libre puis au discours direct libre. Plus récemment, linguistes et philologues ont également exploré des catégories moins traditionnelles comme celles des formes mixtes en général, du discours direct avec *que* en particulier mais aussi du discours indirect sans *que*. Sans oublier un intérêt croissant pour des expressions comme *selon X*, *genre / style* ou encore l'usage du conditionnel de presse... Cette multiplication des catégories du discours rapporté a été grandement influencée par la volonté d'examiner son fonctionnement dans des contextes autres que celui de la littérature moderne ; littérature médiévale (liée à l'oralité), langue journalistique et langue parlée modernes. L'état actuel des recherches tend à envisager l'ensemble de ces catégories comme participant d'un continuum plutôt que comme une série de tiroirs hermétiques¹.

Il est cependant assez paradoxal de constater que si l'on discute beaucoup de ces diverses catégories et de leurs frontières respectives, on se penche relativement peu sur la définition de base du discours rapporté en tant que tel. Cette remarque fournit le thème du présent article, qui

s'inscrit dans le cadre des projets du groupe *Ci-dit*, et plus particulièrement de la construction d'un corpus de français parlé, ciblé et annoté pour l'étude de la circulation du discours². J'y aborde trois questions fondamentales :

- Comment interpréter le terme 'rapporté' ?
- Qu'englobe-t-on sous le terme générique de 'discours' ?
- 'Discours rapporté' signifie-t-il seulement 'discours d'autrui' ?

Je ne tenterai pas de faire ici un historique du vocable 'discours rapporté' ou des autres termes qui ont été utilisés pour référer à ce champ d'études. Il s'agit en effet d'une démarche déjà brillamment menée par Rosier (1999, pp. 44-62). Je m'attacherai plutôt à montrer comment je comprends cette expression et à justifier ce que j'inclus sous cette appellation. Mon approche se basera sur l'étude d'un corpus de français parlé³.

2. Comment interpréter le terme 'rapporté' ?

Le terme 'rapporté', dans son emploi globalisant (Rosier 1999, p. 47), sous-entend une certaine idée d'antériorité, sinon l'existence d'un discours originel 'objectif'⁴. Dans ce sens, il est synonyme de *repris*, *répété*, *reproduit* pour ne pas dire *transposé* ou *paraphrasé* dans les cas autres que le discours direct. Or plusieurs linguistes ont montré que ce discours originel n'existait pas forcément (Sternberg 1982 ; Tannen 1989, pp. 98-133 ; Maingueneau 1991, p. 104 ; Fludernik 1993, p. 398 ; Rosier 1999, p. 237). Ainsi, dans les récits de fiction, comme le dit Maingueneau (1993, p. 96), 'il n'y a discours rapporté [...] que si l'on accepte le cadre instauré par l'illusion narrative. La narration ne rapporte pas des propos antérieurs qu'elle altérerait plus ou moins, elle les crée de toutes pièces, au même titre que le discours citant' (voir aussi Genette 1983, p. 34, Fludernik 1993, p. 20).

En fait, comme Tannen (1989, pp. 98-133) l'a démontré à la suite de Sternberg (1982), tout discours rapporté, qu'il soit direct ou indirect, qu'il apparaisse dans un récit de fiction ou non, est un discours construit⁵. Elle montre que les discours directs (DD) rapportés dans des récits oraux spontanés ne constituent pas nécessairement une reproduction exacte du discours d'une autre personne mais visent à donner une impression de vivacité et d'authenticité au récit et donc à 'impliquer' l'allocutaire dans le récit en produisant des situations de discours familières auxquelles l'allocutaire peut s'identifier. Parfois ces discours sont même inventés de toutes pièces par la personne qui les cite. Les types d'exemples donnés par Tannen pour l'anglais parlé se retrouvent en français parlé. Un DD (indiqué en gras) peut donc :

- référer à ce qui n'a pas été dit :
 1. Barallier, p. 7
elle me disait toujours je le dirai + à Jeannot + elle pouvait pas dire je le dirai + à papa +
- correspondre à un énoncé type présenté comme étant prononcé à plusieurs reprises :
 2. Mousset, pp. 92-3
L4 oui + c'est un gars qui a toujours dit le jour que heu ma femme elle : enfin sa femme elle avait un cancer
L0 mm
L4 le jour qu'elle ferme les yeux beh : + je me fais
L0 oh XXX
L4 heu ++ je pourrai pas le supporter ça je l'ai enfin je l'ai toujours entendu dire mais enfin : +
- être explicitement identifié comme résumant le contenu plutôt que la forme de ce qui a été prononcé dans un discours unique (voir aussi Meiller 1966, p. 367) :
 3. Barra, p. 6
+ parce qu'il faut pas dire des fois on dit oh les jeunes-ci les jeunes-là mais ils sont comme ils sont comme tout le monde ils sont aussi motivés hein +
- représenter ce que plusieurs personnes ont dit :
 4. Nevché, p. 21
+ c'était la révolution les patrons ils disaient oh ça va être la ruine du pays euh on va se casser la gueule : patate patate et pourtant on a eu les quinze jours de congé(s) et ça a pas été la ruine du pays
- être construit par un allocutaire qui fournit une ligne de dialogue en prenant le rôle du personnage de l'histoire que celui qu'il écoute raconte :
 5. Barallier, pp. 17-8
L1 quand j'allais au bal plus grande -- euh : ++ il fallait que je rentre à neuf heures + le bal il commençait à huit heures et demie +
Lx et oui alors XXX
L1 des fois qu'un garçon venait me chercher pour danser je disais
L6 non merci au revoir
L1 tu finiras la danse tout juste - et je galopais +

Enfin, les DD rapportant des pensées (voir *infra*), que ce soit celles du locuteur ou celles d'une autre personne, ne reproduisent manifestement pas des paroles réelles.

Tannen (1989, p. 101) insiste aussi sur le fait que tout discours cité implique nécessairement un changement du sens des paroles originelles parce qu'elles sont inévitablement transformées par le contexte du discours citant. Pour elle, rapporter un discours dans une conversation correspond autant à un acte créateur que la création de discours rapportés dans les récits de fiction ou les pièces de théâtre⁶.

Il faut aussi souligner qu'un nombre considérable de discours rapportés sont en fait des discours virtuels : ce qu'on va dire ou penser, ce qu'on pourrait dire ou penser... (voir aussi Mochet 1993 et Semino *et alii* à paraître). L'énonciation rapportée n'est donc pas nécessairement antérieure à l'énonciation au sein de laquelle elle apparaît. Dans les exemples ci-dessous le DD est en gras et le DI souligné.

6. Nevché, p. 9

si tu te syndiques pour te faire plaisir pour te dire : tiens moi je suis syndiqué + c'est pas la peine +

7. Asipag, p. 69

l'apiculteur qui vous dira qu'il ne se fait pas piquer + eh bé croyez-moi sur parole c'est un gros menteur +

Lorsque les expressions comme *genre* en français et *like* en anglais introduisent des discours directs, elles présentent de manière souvent très condensée l'interprétation de la part du locuteur citant de ce que le(s) locuteur(s) cité(s) ont dit / pensé ou pourraient avoir dit / pensé ; c'est pourquoi Fleischman & Yaguello (à paraître) les appellent 'interpretative quotative' :

8. Exemple de français parlé tiré de Fleischman & Yaguello (à paraître)

Quand je lui ai dit que t'étais pas sûr de venir elle était vraiment pas contente, **GENRE** si vous jouez pas je chante pas.

J'ai insisté sur le fait que le discours rapporté n'était pas un discours reproduit à partir d'un discours réel. Il existe cependant certains cas, paradoxalement assez négligés par les linguistes mais courants dans la langue parlée, qui semblent répéter un discours que l'interlocuteur a tenu dans la conversation qui précède immédiatement et qui correspondent à ce que Perrin (1995, 1996) appelle 'reprise diaphonique'. En voici quelques exemples :

9. Nevçe, pp. 4-5

L2 ils ont plus de facilités + pourquoi parce que les gens + ils + ils sont moins motivés qu'au- qu' auparavants ff + et : ça donne des + ff ++ ça file moins de souci au patronat + bon les mecs ils ont peur de ci ils ont peur du chômage ils ont peur de : d'un peu de tout et + le patronat euh + il l'exploite au maximum ++ voilà voilà où on en est

L1 tu crois que c'est la seule explication + donc c'est simplement de la mauvaise foi de du patron + d'après ce que tu me dis + il y a eu d'autres explications il y a il y a eu d'autres

L2 par rapport à quoi

L1 bès si simplement c'est une question de profit pour eux + et pas simplement euh une politique générale + ou simplement euh les affaires ne marchent plus ou et caetera je sais pas

L2 bon maintenant bon comme tu entends le patronat c'est la loi du plus fort + pour le patron hein + et euh ++ tu dis que c'est une politique générale bien sûr c'est . une poli- une politique générale pour tous les patrons + je vais n'en revenir +

10. Nevçe, p. 56

L1 [...] et puis je vais te dire bon si je serais pas d'accord euh je serais pas à la CGT hein + bon tu me tu vas me dire **ouais mais euh avec tout tu es d'accord** + à la CGT + plus ou moins avec tout je suis d'accord c'est vrai que il y a des choses que il il faut euh ff comment je pourrais te dire ça ++ il faut revendiquer plus fort que certaines choses +

Perrin s'appuie sur les théories de Roulet (1985, p. 71) qui définit une situation de diaphonie comme une structure dans laquelle 'l'énonciateur [...] commence par reprendre et réinterpréter dans son propre discours la parole du destinataire pour mieux enchaîner sur celle-ci.' Comme le fait remarquer Perrin (1995, p. 238), ce qui caractérise cette situation, ce n'est pas seulement le fait que les discours repris sont ceux de l'interlocuteur (désigné par 'tu' ou 'vous' dans les exemples) et non ceux d'une troisième personne, mais c'est surtout qu'il s'agit de discours qui apparaissent au sein d'une interaction argumentative, c'est-à-dire dans un contexte immédiat. En d'autres mots, le locuteur ne rapporte pas des discours faisant partie d'un récit (actions passées indépendantes de la situation présente d'énonciation) mais il reprend les discours que son allocutaire vient de tenir ou pourrait tenir dans la conversation présente (dans un contexte immédiat) et il s'en sert soit pour y réagir positivement ou négativement [9,10], soit pour ouvrir davantage la conversation et compléter le propos [10]. En fait le terme 'reprise' n'est peut-être pas très approprié ici : les propos peuvent être résumés ou présumés. 'Reprendre' n'est donc pas à

interpréter comme 'reprenre ce qui existe déjà' ; au contraire, 'reprenre', comme 'rapporter', c'est toujours changer de contexte et utiliser le discours de l'autre de manière différente, à la limite opposée de ce qu'il a pu ou pourrait dire et penser. Il s'agit toujours d'une construction et jamais d'une réduplication.

Ces remarques rappellent également que l'action de rapporter un discours n'est pas nécessairement subordonnée à celle de raconter un récit. Il ne s'agit plus ici des fonctions narratives du discours rapporté (par exemple la fonction mimétique qui donne vie ou vraisemblance au récit raconté) mais de fonctions argumentatives (dont celle d'argument d'autorité, Perrin 1995, p. 226)⁷. Notons que dans une structure argumentative, les discours rapportés ne sont pas nécessairement au passé comme c'est le plus souvent le cas dans un récit mais qu'ils peuvent également dépendre d'un *verbum dicendi* ou *sentiendi* au futur [10], au conditionnel ou même au présent (sans qu'il s'agisse d'un présent dit 'historique' [9]). Ceci montre une fois de plus que 'rapporté' ne signifie pas 'antérieur'.

Les fonctions argumentatives du discours rapporté ne se bornent d'ailleurs pas au cadre diaphonique où le locuteur met le discours de son allocataire explicitement en rapport avec son propre discours (je parlerai plus loin de l'importance des discours rapportés par un locuteur à la première personne qu'ils soient passés ou présents...). Un locuteur peut évidemment citer les discours d'une personne autre que l'allocataire en tant qu'argument d'autorité. Il serait intéressant d'examiner si les types de discours rapportés et leurs fréquences d'emploi respectives sont influencés par le fait qu'ils ont une fonction narrative ou une fonction argumentative.

Faut-il dès lors préférer un autre terme à celui de 'rapporté' ? Peytard (1993) propose celui de 'relaté', que le dictionnaire Robert donne pourtant pour synonyme du mot 'rapporté'. Pour ma part, je ne vois pas d'inconvénient à conserver le terme 'rapporté' du moment qu'on le comprend davantage comme créant une 'mise en rapport de discours', ainsi que le dit si bien Rosier (1999, p. 125). Cette interprétation reste dans la ligne de Bakhtine (1929, p. 52) pour qui 'le discours rapporté, c'est le discours dans le discours, l'«énonciation dans l'énonciation»'. J'apprécie aussi la neutralité de l'expression 'speech and thought presentation' couramment utilisée par certains linguistes anglo-saxons comme Leech et Short et leur équipe⁸.

3. Qu'englobe-t-on sous le terme générique de 'discours' ?

Le terme générique de 'discours' est en principe utilisé pour désigner à la fois les paroles et les pensées rapportées⁹. Dans la pratique, si on examine les exemples donnés dans les travaux qui emploient l'expression 'discours rapporté', il est rare de trouver beaucoup d'exemples de pensées. Bien plus, les ouvrages sur le sujet, même les plus exhaustifs, tendent au fil de leur argumentation à faire librement alterner l'expression 'paroles' avec celle de 'discours'. Les listes des verbes qui attribuent le discours rapporté présentent souvent des *verba dicendi* (dire, demander, répéter, etc.) et rarement des *verba sentiendi* (penser, se dire, se rappeler, etc.). Généralement on ne retrouve des pensées rapportées que dans les sections consacrées au discours indirect libre sans qu'il soit toujours indiqué en quoi les 'pensées indirectes libres' sont différentes des 'paroles indirectes libres'. Notons également que les travaux des linguistes anglo-saxons ont parfois tendance à employer le terme 'reported speech' comme le font les grammaires normatives anglophones, dans le sens générique de 'discours rapporté'. Cependant peu d'entre eux font allusion à une possible distinction entre paroles et pensées même si ces dernières n'apparaissent que dans les exemples de discours indirect libre.

L'étude des pensées rapportées est indiscutablement plus ardue que celle des paroles rapportées. Ainsi, alors qu'il est désormais relativement facile d'établir la liste des verbes attributifs de paroles rapportées, même lorsqu'il s'agit de verbes qui ne sont pas à l'origine des *verba dicendi* (e.g. *éclater*), repérer les *verba sentiendi* est une tâche des plus complexes. Pour donner un exemple, même les verbes *se dire* et *penser* ne sont pas aisés à décrire ; le premier parce qu'il peut aussi s'utiliser pour rapporter des paroles¹⁰, le second parce qu'il est également un verbe d'attitude ('il pense qu'il fera beau' = 'il se fait la réflexion qu'il fera beau' ou 'il croit qu'il fera beau'). En fait le problème majeur des pensées rapportées est que, contrairement aux paroles, elles ne réfèrent pas nécessairement à des phénomènes entièrement verbaux. S'il est impossible de rapporter les pensées des autres, il est objectivement tout aussi impossible de rapporter les siennes propres car ce que nous appelons 'pensée' est en fait la description, la *verbalisation a posteriori* de phénomènes de conscience qui mêlent verbal et non verbal (sentiments, perceptions,...). Cohn (1978, p. 11) et Chafe (1994, p. 219) l'ont d'ailleurs fait remarquer en disant que la représentation des pensées n'était pas entièrement parallèle à celle des paroles¹¹.

Le discours direct (libre) présente les pensées sur le même plan que des paroles : les pensées sont donc verbalisées et envisagées comme de véri-

tables 'paroles intérieures'¹². Chafe (1994, p. 221) et Blanche Benveniste (1997, p. 108) notent que dans la langue parlée les pensées directes jouent un rôle similaire aux paroles directes : elles donnent vie au récit et y impliquent l'allocutaire.

11. Vilagi, p. 26

+ tu étais en plein soleil assis en train avec ton marteau en train de + de casser les pierres c'était + comme le travail à perpétuité presque + oui oui on pensait ça on pensait oh là là on est comme à Cayenne + et /XXX tu luttais à, + ils sont en train de + + de nous tuer à/ + mais : + mais bon c'était intéressant aussi +

L'exemple ci-dessus contient le verbe *penser* mais en général, les pensées directes sont souvent introduites par le verbe *se dire*. Ceci n'est pas innocent puisque seul l'emploi du réfléchi 'se' distingue ici cette expression du *verbum dicendi* 'dire'. De plus, avec le pronom *on* (e.g. on se disait) ou au pluriel (e. g. nous nous disions), l'expression devient ambiguë entre une acception réfléchie (i.e. on pensait) ou réciproque (i.e. on s'est dit l'un à l'autre).

12. Anguenot, p. 1

bref l'Espagne donc on s'est dit on va partir en Espagne –

Les expressions comme *genre* en français et *like* en anglais permettent aussi d'introduire des discours directs qui peuvent être des paroles (voir [8] *supra*) ou des pensées [13]. Selon Fleishman & Yaguello (à paraître), il s'agit plus souvent de pensées que de paroles et bien plus, lorsque ces expressions rapportent les discours de plusieurs locuteurs, elles doivent être interprétées comme 'indexing internal attitude, given the unlikelihood of everyone uttering the same words'.

13. Exemple de français parlé tiré de Fleischman & Yaguello (à paraître)

Les gens applaudissent à tout rompre pendant deux minutes et après il y a un silence de mort GENRE fais nous rire maintenant et t'as intérêt à être bon.

En discours indirect, les pensées sont catégorisées par le biais du *verbum sentiendi* de sorte qu'il ne s'agit plus seulement de pensées dans le sens de paroles intérieures mais aussi d'attitudes (croyance, opinion, ...), c'est ce que Chafe (1994, p. 220) nomme 'pseudo-indirect thought'. En voici quelques exemples (le DI est souligné) :

14. Giovanni, pp. 2-3

+ donc je me heurtais ++ à cette espèce de + de côté frileux des personnes qui + pensent que + heu si on /si, Ø/ se tient tranquille dans son coin + et

qu'on se fait pas remarquer heu + c'est toujours mieux pour le détenu qui est à l'intérieur + moi de mon côté je pensais que au contraire/Ø, qu'/ il fallait remuer les choses +

15. Boavida, p. 5

et je me souviens que j'étais très renfermée – et j'étais toujours \ que \ un petit peu dans mon coin – je disais rien \ j'étais

16. Lefebvre, p. 42

je me suis dit que on dit qu'elle a pas été à l'école mais quand même ah X : elle a appris à écrire quoi

17. Avocat, p. 50 (simulation d'un plaidoyer d'avocat par des étudiants de droit)

+ Leduc qui ce soir n'a pas descendu sa poubelle comme d'habitude + mais un simple paquet de détritux + a la décence de ne pas le déposer devant la porte + d'autant plus + qu'aucune autre poubelle s'y trouve à ce moment-là + et va donc le déposer un peu plus loin + en face de l'immeuble près de son bureau de gardiennage + pensant que d'ici le lendemain + les camions de la ville l'auront ramassé – ceci fait + Leduc remonte chez lui +

18. Selin, p. 8

+ eh ben : j'ai ma seule truc c'ét- il faut que j'arrive au car quoi j'ai pas du tout réfléchi qu'il pouvait. y avoir une voiture que peut-être si je traversais + j'ai pas du tout réalisé ça quoi pour moi c'est mon but c'était de prendre le car

Une analyse (encore assez rudimentaire) du corpus de français parlé en ma possession a révélé que, contrairement à ce qui se passait pour les pensées directes, le verbe *se dire* n'est pas souvent utilisé pour rapporter les pensées de façon indirecte [16]. De plus, bien que le verbe *penser* puisse être employé sans nécessairement impliquer une attitude de croyance ou d'opinion, mon corpus n'a fourni que peu d'exemples de ce type [17] ; j'ai trouvé un seul exemple avec le verbe *réfléchir* [18]. Ces deux remarques corroborent donc l'hypothèse que les pensées indirectes sont rarement présentées comme entièrement verbales. J'ai aussi constaté qu'en dehors des structures argumentatives en diaphonie (voir *supra*), les pensées indirectes semblaient moins courantes que les autres types de discours rapportés : les locuteurs paraissent donc préférer les stratégies les plus 'explicités' : soit le discours direct pour une verbalisation totale des pensées (voir *supra*), soit le discours narrativisé pour incliner vers le versant non verbal des pensées (voir *infra*).

J'appellerai ici 'pensées narrativisées', pour rester dans la catégorie du 'discours narrativisé' défini par Genette (1972, p. 191), ce que d'autres nomment aussi 'psycho-narration' (Cohn 1978, p. 11 ; Fludernik 1991, p. 297), ou encore 'referred-to thoughts' (Chafe 1994, p. 219). Elles sont indiquées en capitales dans les exemples ci-dessous. En bref, il s'agit d'une référence à un événement de pensée, sans précision de son contenu par le biais d'une complétive ou d'une infinitive (comme ce serait le cas dans le discours indirect).

19. Balboa, pp. 3-4

et bon ça ÇA ME FAISAIT UN PEU PEUR – alors au début J'AI UN PEU HÉSITÉ
j'ai demandé à Claire je me disais euh + peut-être qu'elle voudra pas que
je parte –

20. Haser-Hany, p. 15

pendant vingt quatre heures c'était abominable + et j'étais : malade
comme un chien euh c'est c'était pas possible + moi qui craignais de
monter sur une balançoire je sais pas si tu imagines – J'AI EU PENDANT
PENDANT TOUT LE TEMPS OÙ OÙ J'ÉTAIS EN : EN AFRIQUE + LA TROUILLE DE
REVENIR je me disais le pire c'est qu'il va falloir revenir remonter sur ce
bateau je m'imaginai que ça allait être pareil pour revenir

En fait il s'agit d'une catégorie un peu fourre-tout et il semble évident, au vu des exemples ci-dessus, qu'il y ait quelque intérêt à affiner un tant soit peu ce classement (voir aussi [21,22] *infra*). Certains exemples ne font que très globalement allusion aux expériences émotionnelles ou cognitives de l'énonciateur (e.g. *ça me faisait peur ... j'ai un peu hésité* [19]), c'est ce que Short et son équipe ont appelé 'narration of internal state' pour leur annotation d'un corpus d'anglais écrit (littérature et presse). D'autres exemples semblent désigner des événements de pensées avec plus de précision et en faisant plus ou moins allusion au contenu des pensées [20], ce que Short et son équipe nomment 'Narrative Report of a Thought Act'¹³. Je dois avouer cependant que les sous-catégories proposées par ces derniers, toutes intéressantes qu'elles soient en théorie, ne sont guère faciles à identifier en pratique et il me faudra sans aucun doute les revoir et même en créer certaines au cours de ma propre recherche sur le discours rapporté en français parlé.

Parmi ces sous-catégories, les 'internal states' sont particulièrement ardu à repérer car il est parfois difficile de les différencier de la narration pure¹⁴. Ici encore, on voit se mélanger la part du verbal et du non verbal.

Clearly, NI [narration of internal states] lies at the interface between narration and thought presentation. (...) In order for an internal report to qualify as NI, it needs to focus on *cognitive* or *emotional* experiences. In other words, NI does not include reports of characters' perceptions, whether the stimuli are internal ('She felt a pain in her stomach') or external ('She felt the softness of his hair'). These would be coded as narration. (les italiques sont de Short *et alii* 1996, p. 10-131)

Cohn (1978, p. 49) avait déjà noté quant à elle qu'il serait futile de vouloir délimiter la psycho-narration (i.e. les 'internal states' de Short) de la narration des sensations qui affectent la conscience d'un personnage (voir aussi Fludernik 1991, p. 297)¹⁵. Cette difficulté n'existe pas pour la catégorie de paroles rapportées correspondante, que Short et son équipe nomment 'narrator's report of voice', et elle explique probablement le peu d'intérêt que portent la plupart des linguistes aux pensées narrativisées.

La catégorie des pensées indirectes libres est parfois très proche de la narration ou des pensées narrativisées (Fludernik 1993, p. 302). Dans les exemples ci-dessous, les discours indirects libres (pensées et paroles) sont marquées par des italiques.

21. Balboa, pp. 5-7

- et + et donc euh ben ÇA /A COMMENÇÉ, COMMENCAIT/ À ME SÉDUIRE parce que je me suis dit ben c'est le moyen d'apprendre des langues étrangères - je suis jamais arrivé à apprendre une langue étrangère en restant en France alors peut-être en allant dans le pays ça marche - et d'autre part je me disais euh ben + apprendre une langue étrangère en plus d'un diplôme c'est dur si on fait un DEA une thèse + bon ça prend beaucoup de temps aussi euh je sais pas si j'aurais le courage de me forcer d'apprendre des langues à côté - *donc + de les mettre dans le cadre de mon travail c'était sans doute le seul moyen - euh de - d'apprendre des langues vivantes* + alors bon ÇA A COMMENCÉ À ME SÉDUIRE + et puis sur ce + euh Isabel appelle et /et, elle/ m'apprend apprend à Claire et m'apprend en même temps - *que : que : l'accord euh : l'accord Erasmus n'est pas passé* + alors là J'AI COMMENCÉ À AVOIR VRAIMENT DES REGRETS - PARCE QUE TU VOIS AU FUR /ET, Ø/ À MESURE JE M'ÉTAIS HABITUÉ À L'IDÉE QUE JE DEVAIS PARTIR À L'ÉTRANGER - PUIS BON + ENFIN BON J'ÉTAIS VRAIMENT DÉÇU VRAIMENT HEIN MAIS BON ISABEL AUSSI JE L'AI SENTI AU BOUT DU TÉLÉPHONE + *et bon il était pas question qu'on laisse passer ça il fallait essayer de voir si on pouvait pas le rattraper* - alors bon je je crois *qu'elle avait demandé des lettres de soutien : à Claire euh à + à Fernanda à Lisbonne*

22. Balboa, pp. 17-18

+ je suis rentré il y avait juste la place pour le lit une commode un petit un petit secrétaire enfin tout petit /hein, hé/ vraiment - - et j'ai commencé à me dire oh là là oh là là c'est tout petit comment je vais faire c'est pas possible de vivre six mois là-dedans - - Et PUIS EUH DE SUITE J'AI J'AI COMMENCÉ À RÉFLÉCHIR je me suis dit c'est très intéressant parce que si j'ai bien gardé euh l'orientation on est plein sud - - et comme le l-l'immeuble en face il ne faisait que trois étages et que nous on était au quatrième moi j'étais plus haut que lui donc j'allais avoir le soleil toute la journée + ça c'était très très bien + euh deuxième avantage c'est que c'était tout petit + donc pour nettoyer c'était plus facile pour passer l'aspirateur il y avait la moquette par terre + pour passer l'aspirateur ben ça serait tout petit ça serait eu vite fait - - et puis euh bon on m'avait dit qu'à Salamanque l'hiver il faisait très très froid + je m'étais dit euh sept mètres carrés ça va être très facile à chauffer aussi ça va euh chauffer rapidement bon le le plafond était pas très haut ça de- fai- ça devait faire deux mètres à tout casser + et + et bon je me disais ça va vite chauffer et donc + RAPIDEMENT JE J'AI COMMENCÉ À BIEN ME SENTIR et je crois que ça c'est important aussi parce que si on commence à voir tous les côtés négatifs euh je crois qu'on peut pas bien s'intégrer - - tandis que là + euh J'AI VU EUH LES CÔTÉS POSITIFS et bon je disons /JE COMMENÇAIS, J'AI COMMENCÉ/ À VOIR LA VIE DU DU BON CÔTÉ

Les deux exemples de pensées indirectes libres vont de *donc ... à ... vivantes* dans [21] et *de et comme ... à ... fait* dans [22]. Tous deux suivent des pensées rapportées de façon directe introduites par le verbe *se dire* ; il est clair qu'ils continuent à rapporter les pensées du locuteur qui raconte l'histoire mais ce qui les différencie des DD, ce sont les temps verbaux utilisés : le présent et le passé composé dans les DD face à l'imparfait et au futur du passé dans les DIL. Cela correspond donc bien au modèle de base du DIL : il y a indépendance syntaxique (absence de subordination explicite à un *verbum sentiendi*) mais la transposition des temps verbaux montre que ces pensées rapportées sont soumises au système de référence du discours citant ; ici les pronoms personnels ne changent pas puisque le locuteur est lui aussi à la première personne (*Je* raconte ce que *je* pensais). Dans ces exemples [21, 22], les pensées rapportées de façon directe sont relativement courtes et il semble que les pensées indirectes libres permettent d'allonger la citation des pensées en gardant une certaine fluidité de l'expression, en conservant l'impression qu'il s'agit de 'paroles intérieures', mais en réintroduisant la distinction entre ce que le locuteur pense au moment où il raconte son histoire (indicatif présent, e. g. dans

[22] : 'je crois que ça c'est important') et ce qu'il pensait au moment des faits (indicatif imparfait et futur du passé).

L'exemple [21] ci-dessus contient aussi un exemple de paroles indirectes libres : de *bon ... à ... rattraper*. En effet, ces énoncés peuvent être ceux que l'énonciatrice Isabel a prononcés au téléphone : ils sont indépendants syntaxiquement (pas de *verbum dicendi*) mais l'emploi de l'imparfait les incorpore au discours citant. Par rapport aux pensées indirectes libres, les paroles occupent moins d'espace et elles ne suivent pas nécessairement un discours direct. Ici, elles apparaissent en fait dans le sillage de paroles rapportées de façon indirecte (*elle m'apprend ... que*) et dans mon corpus, elles peuvent aussi suivre un discours narrativisé. Le DIL permet donc de rester dans un contexte de parole 'indirecte' mais il introduit une certaine intensité et vivacité que n'a pas le discours indirect 'pur'.

Je ne chercherai pas à dénier que le discours indirect libre puisse être un moyen efficace de ne pas distinguer entre paroles et pensées ; à vrai dire, cette distinction n'est ni toujours nécessaire, ni toujours désirable (ce que j'ai dit plus haut du verbe *se dire* et de l'expression *genre* le confirme aisément). Cependant, j'ai montré dans un ouvrage précédent qu'en littérature, et plus particulièrement en matière de focalisation, les pensées indirectes libres pouvaient jouer un rôle différent des paroles indirectes libres (Marnette 1998, p. 144). En français parlé, le discours indirect libre en général est moins fréquent que les discours direct, indirect et narrativisé. Il me semble, au stade actuel de mon enquête que :

1. Les paroles indirectes libres sont plus nombreuses que les pensées indirectes libres. Il s'agit généralement de courts passages qui suivent un rapport indirect ou narrativisé (voir [22]).
2. Les pensées indirectes libres apparaissent majoritairement dans une narration à la première personne, généralement à la suite de pensées directes (voir [20, 21]). On a vu plus haut qu'elles permettaient d'allonger les passages rapportant des pensées de manière verbale.

Ceci explique peut-être pourquoi certains linguistes ne reconnaissent pas la présence du DIL dans la langue parlée : pour eux, le DIL est implicitement de la pensée et il apparaît surtout dans des récits à la 3^e personne¹⁶.

Il faut donc souligner combien il est important de distinguer l'étude des pensées rapportées de celle des paroles rapportées. En effet, seules les pensées directes et les pensées indirectes libres peuvent prétendre qu'elles ne rapportent que du verbal même s'il s'agit en fait d'une verbalisation *a posteriori* (ou *a priori* pour les discours virtuels). Au contraire, les pensées

indirectes et les pensées narrativisées ne sont pas aussi proches de leurs catégories correspondantes dans le domaine des paroles rapportées car elles ne font pas uniquement référence à du verbal mais aussi à du non-verbal. Je ne peux donc qu'être en désaccord (tout amical !) avec Rosier (1999, p. 271) lorsqu'elle écrit :

Revenons à la distinction entre le penser et le dire : cet envisagement déplace le problème du côté de la philosophie et des sciences cognitives. Intéresse-t-elle encore le linguiste ? Oui, dans la mesure où un fonctionnement linguistique spécifique peut être mis à jour. Non, s'il s'agit de travailler dans un au-delà du texte, dans le domaine du non-verbalisé.

Il me semble justement que toute approche de la pensée rapportée doit aborder le problème du non-verbalisé, ne serait-ce que pour dire comment les différentes catégories permettent aux locuteurs de le résoudre : soit en l'évitant (DD, DIL), soit en l'incorporant (DI et discours narrativisé). Quelles sont les stratégies préférées par les locuteurs et sont-elles nécessairement semblables à celles qui sont employées dans la littérature et dans la presse ?

En fait, il reste beaucoup à faire pour y voir plus clair dans l'analyse des pensées rapportées. Ainsi, il faudrait préciser davantage ce qui peut être classé comme discours narrativisé et voir si les sous-catégories créées par Short et son équipe sont vraiment applicables à un corpus de français parlé. Il faudrait aussi affiner le repérage des *verba sentiendi*. Que faire par exemple des expressions comme *il lui semble que, il sait que, il trouve que* ? Introduisent-elles vraiment des pensées rapportées et s'agit-il de discours narrativisés ou de discours indirects ? Et enfin, il est nécessaire de continuer à nous pencher sur les différences d'emploi existant en français parlé entre pensées indirectes libres et paroles indirectes libres.

Je termine cette section par une brève remarque sur le 'discours écrit' rapporté, ou 'writing presentation' comme le nomment Short et son équipe.

23. Garcin, p. 38

quand il montre sa carte de de sécu + où il y a marqué cent pourcent et qu'il a vingt-cinq ans on lui demande ce qu'il a + et dès qu'il dit qu'il est séropositif/et, Ø/ ben on lui dit ben monsieur euh on trouvera quelqu'un d'autre bon et cetera +

Si ce type est assez rare dans les conversations ordinaires en langue parlée, il l'est moins dans la presse ou dans le discours académique. Il mérite donc aussi une attention particulière. On pourrait examiner par exemple

les formes de discours rapportés qu'il favorise ou bien ses rapports avec la notion de 'fidélité' (voir Short *et alii*, à paraître). On pourrait également observer de plus près son rôle dans les stratégies discursives propres au discours académique en général et dans le développement des arguments d'autorité en particulier...

4. 'Discours rapporté' signifie-t-il seulement 'discours d'autrui' ?

Beaucoup d'ouvrages qui traitent du discours rapporté ne mentionnent pas explicitement la possibilité que ce discours soit rapporté par un locuteur à la première personne. Certains ouvrages utilisent ainsi de façon répétée des expressions comme 'discours d'autrui' et ne contiennent aucun exemple de discours rapporté à la première personne (Coulmas 1986, p. 21, Li 1986, p. 42, Peytard 1993, p. 31) ; d'autres en présentent mais sans y porter d'intérêt particulier (Fonagy 1986, Short et son équipe). Mochet (1993, p. 132) va jusqu'à souligner la 'référence constante à la parole d'autrui' dans son corpus et l'"hétérogénéité constitutive des discours' alors que plusieurs de ses exemples sont à la première personne (et parfois au présent). Rosier insiste elle aussi le plus souvent sur le discours rapporté en tant que 'dit d'autrui' et elle s'en justifie à quelques reprises (1999, pp. 140, 198), ce qui ne l'empêche pas de citer plusieurs exemples à la première personne (le plus souvent au passé). Seuls une minorité de linguistes admettent explicitement l'emploi à la première personne, généralement pour les discours rapportés au passé (Cohn, Chafe, Main-gueneau, Verschuur). Chafe (1994, pp. 218, 220) donne également quelques exemples de discours directs et indirects à la première personne au présent historique. Voici des exemples de français parlé qui me paraissent peu problématiques (voir aussi [66,14,16,18,19,21,22] plus haut) :

24. Barallier, pp. 135-36

- L7 oui ça c'est la réflexion que mon mari l'autre jour il a dit à parce que
 + R. le samedi soir elle sort elle sort ++ elle travaille toute la semaine
 + je dis c'est normal qu'elle sorte ++ il dit s- m- mais il est déjà dix
 heures et demie mais tu mais tu t'en vas pas elle dit oui mais les
 boîtes aujourd'hui maintenant elles commencent à onze heures +
 elles commencent pas avant - elle dit oh là là à onze heures + mais de
 mon temps on était déjà en train de danser
- L2 on rentrait déjà
- L5 je comprend minuit c'était le XX
- L7 XXX six heures cinq heures du matin eh + je dis tant pis eh tu com-
 tu comprends je dis quoi elle a vingt quatre ans tu la laisses ++ c'est

pour ça que tout à l'heure je riais + vingt quatre ans je dis quand même + elle travaille toute la semaine + je dis c'est normal qu'elle sorte laisse-la – que tu veuilles /ou, ø/ que tu veuilles pas elle \ sortira quand même alors XXX

25. Barallier, p. 65

+ et je me dis toujours que ça ++ c'était mes racines italiennes +

Il paraît donc évident que le discours rapporté n'est pas nécessairement le discours d'autrui mais qu'il peut aussi s'agir du discours du *je*, passé ou virtuel, une constatation qui mériterait de figurer dans les définitions traditionnelles du discours rapporté. Ceci ne remet, du reste, aucunement en cause le principe d'hétérogénéité puisque ce qui est autre c'est la situation d'énonciation du discours cité : espace et temps qui sont 'dans les faits' passés [24] ou virtuels [25]. J'emploie l'expression 'dans les faits' car le présent dit 'historique' [24] a cela de particulier qu'il présente le discours cité comme contemporain de la situation du discours citant, ce qui a pour effet de donner vie au récit du locuteur et d'y impliquer l'allocutaire (Chafe 1994, p. 218).

La question posée dans le titre de cette section n'en est pas résolue pour autant. Que faire en effet des exemples suivants ?

26. Ruffini, p.13

alors je le dis bien fort la formation à l'école normale c'est nul +

27. Mousset, pp. 77-78

Moi je dis qu'ils auraient mieux fait de + de faire faire les route l'assainissement et l'eau puis les les maisons heu + les faire par exemple eux-même quoi+

28. Lefebvre, p. 4

Et alors moi je lui souhaite des musiques et des poètes et des des et des des une X très riche et puis que tous les gens qui qui l'aiment qui sont autour de lui comme ça et que les les sa cigarette ait toujours bon goût et que et qu'il sache qu'il a quelque part comme ça un X copain sur lequel il peut compter sur lequel il peut téléphoner comme ça en disant voilà j'ai besoin de toi je peux pas te dire pourquoi arrive et le copain arrive et ça c'est for c'est ça la vraie richesse voilà ce que je souhaite à Léo.

Les exemples 26 à 28 ci-dessus présentent des verbes attributifs à la première personne qui sont au présent mais ne réfèrent ni à une situation passée ni à une situation habituelle... Plusieurs linguistes font très brièvement allusion au problème et rejettent ce type d'exemples en parlant d'expression 'performative' (Leech et alii 1997, p. 99), de 'formes illocutoires'

(Mochet 1993, p. 124) et de 'fonction argumentative' (Rosier 1999, p. 198)¹⁷. Bruña-Cuevas (1996, p. 38) refuse catégoriquement de les considérer comme des discours rapportés¹⁸ :

(...) dans les énoncés *il m'a dit que c'est vrai* ou *je t'ai dit que c'était vrai*, par exemple, il y a du DR [discours rapporté], puisque on rapporte les dires d'autrui ou ceux de soi-même à un moment antérieur au moment d'énonciation présent. Par contre, dans l'énoncé *je te dis que c'est vrai*, la complétive est subordonnée à un verbe performatif; ce qui signifie que l'on réalise l'action de dire en disant *je te dis*, que l'on renforce l'assertion qui serait faite par le simple *C'est vrai* proféré par le même locuteur; mais c'est tout. En disant *Je te dis que c'est vrai* on ne rapporte pas ses propres paroles comme on le fait en disant *Je t'ai dit que c'était vrai*. Et, puisqu'il n'y a pas là un acte de rapport de paroles, on ne devrait pas parler de DR à propos de l'énoncé *Je te dis que c'est vrai*.

L'un des arguments considère l'exemple performatif comme un simple renforcement de l'assertion *c'est vrai* (Rosier (1999, p. 198) parle de redondance). Il est utile d'introduire ici la distinction que Ducrot (1984, p. 199) effectue à l'intérieur même de la notion de locuteur entre :

(...) le locuteur en tant que tel (par abréviation 'L') et le locuteur en tant qu'être du monde ('λ'). L est le responsable de l'énonciation considéré uniquement en tant qu'il a cette propriété, λ est une personne « complète », qui possède, entre autres propriétés, celle d'être à l'origine de l'énoncé (...).¹⁹

Ainsi, l'énoncé 'je suis quelqu'un de franc' attribue-t-il au locuteur-λ (l'être du monde) une certaine qualité indépendante de l'énonciation. En revanche, dans l'énoncé 'franchement, il exagère', l'adverbe 'franchement' est lié au locuteur-L responsable de l'énonciation mais pas au locuteur-λ. Si on applique cette analyse à notre exemple performatif, on peut constater que l'énoncé *C'est vrai* ne nous dit rien de spécial sur le locuteur-L ni sur le locuteur-λ. L'énoncé *Je t'ai dit que c'était vrai* décrit l'action du locuteur-λ (être du monde) qui, dans une situation antérieure, a été l'énonciateur de l'énoncé *C'est vrai*. Enfin dans *Je te dis que c'est vrai*, le pronom 'je' désigne à la fois le locuteur-L, le locuteur-λ et l'énonciateur²⁰. Il me semble donc que ce dernier énoncé n'est pas vraiment redondant par rapport à *C'est vrai* puisqu'il nous apporte au contraire bien plus d'informations et de précisions que ce simple énoncé. Il met en scène le *je* en insistant explicitement sur les trois rôles qui lui sont assignés.

On peut aussi discuter la validité du deuxième argument, à savoir que si *dire* est performatif (ce que je ne nie pas !), il ne peut pas être en même temps un *verbum dicendi* (voir aussi Leech *et alii* 1997, p. 99). Autrement

dit, un énoncé ne peut à la fois réaliser un acte de langage (ici la déclaration) et le décrire. Or c'est là, à mes yeux, le propre d'une expression performative qui contrairement à un énoncé simple (*C'est vrai*), permet à la fois de référer à un acte de langage (donc de le décrire) ET de le réaliser (par là-même !) ²¹. En bref, il me paraît que l'énoncé *Je te dis que c'est vrai* exprime deux choses différentes : un acte de langage ET la mise en scène de cet acte de langage. Alors que si on prononce seulement *C'est vrai*, on opère uniquement un acte de langage (une déclaration).

Reste enfin l'argument de l'absence de décalage et d'hétérogénéité. Comme Juan Manuel López Muñoz me l'avait signalé lors d'une communication personnelle, une condition nécessaire à tout discours rapporté est l'existence de deux situations d'énonciation distinctes, définies par au moins deux temps différents : l'une où le discours qu'on cite est censé avoir été (ou pouvoir être) énoncé, l'autre où l'on rapporte ce discours. Or selon lui dans *Je te dis que c'est vrai*, la situation d'énonciation de *je te dis que* et celle de *c'est vrai* sont identiques : même locuteur, même interlocuteur, même espace, même temps. Ne pourrait-on pourtant pas dire que même si l'espace et le locuteur sont les mêmes, il y a forcément un écart, si minime soit-il entre l'énoncé citant et l'énoncé cité ? Alors que l'énoncé simple *C'est vrai* est immédiat, l'énoncé *Je te dis que c'est vrai* introduit nécessairement un certain décalage. Cette analyse n'est bien entendu possible que si l'on cesse de considérer le discours rapporté comme devant forcément être antérieur au discours citant !

Pour moi, les exemples 26 à 28 et tous les autres énoncés performatifs du genre *Je te commande de venir*, *Je te promets que je serai là*, *Je souhaite qu'il vienne* ²² permettent au *je* de se mettre en scène et d'exhiber son propre discours face aux discours d'autrui et ce dans le présent de l'énonciation. Ils ne présentent pas simplement un locuteur-L qui prend la responsabilité de son énonciation mais ils construisent aussi une image du locuteur-λ, l'être du monde qui tient un certain discours ou qui a certaines opinions (par opposition à d'autres, comme c'est clairement le cas dans les exemples [26] et [27]). En parallèle avec un énoncé du type *Je suis quelqu'un de franc*, l'énoncé *Je te dis que X* pourrait donc aussi signifier : 'je suis l'énonciateur du discours X'.

Cette insistance sur la mise en scène de son propre discours est particulièrement visible dans des situations de diaphonie où le locuteur est sans cesse amené à marquer son discours par rapport à celui de son allocataire (voir *supra*). Ce type de discours apparaît d'ailleurs souvent dans un contexte où le locuteur attache énormément d'importance à ce qu'il veut

dire et à la façon dont il le dit : *comment vais-je dire, comment dirais-je, je vais dire, je dirais, si je puis dire ça, je veux dire, je dois dire*, etc. Le discours 'réflexif' (Perrin 1996) relève donc d'un surmarquage qui est nécessaire - et sûrement pas redondant - pour le différencier du reste du discours toujours susceptible d'être investi par autrui. Pour reprendre ma définition du terme 'rapporté', je vois bien ici la mise en rapport d'énonciations marquées (celle du locuteur-L ou celle de l'allocutaire) avec une autre énonciation, neutre ou même, pourquoi pas intersubjective : Nous parlons, tu dis ceci et voilà ce que moi je dis...

On remarquera que des expressions comme *je dis que* ou *je souhaite que* ([26] à [28]) expriment des actes de langage au sens d'actes de 'parole'. Or on trouve aussi, notamment en situation de diaphonie, des expressions comme *je pense (que), je crois (que), je me demande (si), je me dis (que)*, que certains nomment 'rapport d'actes de pensées'²³ et qui ne fonctionnent pas forcément de façon entièrement parallèle aux autres.

29. Barallier, p. 10
non mais je crois que l'intérêt c'est de dire les choses euh comme on les a vécues
30. Nevche, p. 9
++ moi je pense comme ça il y en a il y a un camarade qui s'appelle Jean et qui pense pas comme moi + qu'il est à côté + par rapport aux étudiants + moi je pense que si les étudiants ils continuent comme qu'ils continuent comme ça ils aboutiront bon Jean lui pense autrement il dit que ça va se s'effri- s'effri- s'effriter + parce que les partis surtout le Parti Socialiste il + il veut le prendre de son côté
31. Giovanni, pp. 24 -25
Je me demande pourquoi l'administration pénitentiaire ne serait pas + contrôlée + à ce niveau.
32. Barallier, p. 16
maintenant je me dis c'était très ++ c'était anormal cet cette cette attitude là eh --

A l'exception peut-être de *je me dis (que)* et de certaines occurrences de *je pense (que)*, il s'agit en fait de verbes d'attitude qui impliquent à la fois du verbal et du non verbal (voir *supra*). Ainsi on ne réalise pas l'action de penser en disant 'je pense que c'est vrai', ni l'action de croire en disant 'je crois que c'est vrai' alors qu'on réalise l'action de souhaiter en disant 'je souhaite que tout aille bien'. Contrairement à l'acte de langage, l'acte de pensée ne peut être accompli par le langage, il peut seulement être décrit par

le biais de celui-ci. Même s'il ne la voit pas de la même manière que moi, Perrin (1996, p. 142) pressent lui-aussi cette différence et reconnaît que

(...) il existe deux sortes de clauses à fonction réflexive qu'il s'agit de bien distinguer dans l'analyse. Les clauses performatives d'une part, dont la fonction sémantique est plus spécifiquement d'engager radicalement le locuteur dans la prise en charge de son énonciation, et d'autre part les clauses d'attitude propositionnelle ou apparentées qui ont pour fonction de relativiser la prise en charge du locuteur et qui sont toujours susceptibles si le contexte l'impose, d'être interprétées comme des clauses métadiscursives portant sur une séquence écho à la première personne [i.e. comme du discours rapporté à la première personne].

Il regroupe pourtant ces deux types d'expressions dans la même catégorie, celle des 'clauses introductives à fonction réflexive'. Pourquoi ne pas voir dès lors que ce n'est pas l'exclusion du discours rapporté qui devrait caractériser ce groupe. Le seul point qui est entièrement commun aux deux types de 'clauses', c'est simplement qu'elles sont introduites par un verbe au présent et à la première personne et qu'il s'agit donc de ce qu'on pourrait appeler des discours rapportés 'réflexifs'. Le groupe des performatifs a pour caractéristique supplémentaire qu'en prononçant l'énoncé citant suivi de l'énoncé cité, on réalise aussi l'acte de langage impliqué par le *verbum dicendi* alors que j'ai montré que ceci est impossible pour les *verba sentiendi*. Ceci ne fait donc que renforcer ma conviction qu'on a affaire dans les exemples 25 à 31 à une mise en scène des paroles et des pensées du locuteur.

Rosier (1999, p. 198) fait allusion à une possibilité de théâtralisation lorsqu'elle s'interroge sur les expressions du type *Selon moi, Pour moi*, mais c'est malheureusement pour la rejeter²⁴ :

Peut-on on encore parler de DR [discours rapporté] ? Est-on en face d'un emploi redondant, à fonction argumentative, similaire à la verbalisation du dire dans *Je dis que* ?

Le locuteur se met en scène pour citer sa propre énonciation : tout en relativisant ce qu'il dit par la mention restrictive 'pour moi', il se pose comme sujet capable de parler avec ses mots propres, d'exprimer un point de vue bien à lui. Dans le continuum, cette forme serait en aval, ou le sujet ne se montre dans son énonciation que pour produire *a contrario* l'effet inverse du DR : c'est mon point de vue, ce sont mes mots, c'est ma parole, c'est moi.

(...)

Peut-on cependant voir dans ces formes une *théâtralisation de l'énonciation*, c'est-à-dire *une mise en scène de sa propre énonciation, qui se rapporte alors comme l'opinion d'autrui* ? Ce serait introduire un dédoublement énonciatif conscient - en-deçà de l'hétérogénéité constitutive de tout discours et de la division inéluctable du sujet lacanien bien entendu - difficilement tenable eu égard à l'effet produit par ces formes. [c'est moi qui souligne]

J'aime la description de Rosier mais je ne pense pas qu'il faille considérer cette possible 'théâtralisation' comme relevant d'un 'dédoublement énonciatif conscient' : il s'agit bien, au contraire, de la division de type lacanien à laquelle elle fait allusion : dire *je*, et particulièrement dire *je dis* ou *je pense*, c'est finalement toujours (inconsciemment) se construire un personnage et donc parler d'un autre ...

5. Conclusion

Alors que je mettais la dernière main au présent article, j'ai découvert l'excellent livre de Vincent et Dubois (1997), *Le discours rapporté au quotidien*. Bien qu'elles se limitent aux catégories du DD et du DI et excluent les pensées rapportées aux profit des seules paroles rapportées, les deux linguistes semblent confirmer certaines de mes hypothèses. Elles mettent notamment en exergue l'importance du *je*-énonciateur. Leur analyse d'un corpus de français parlé montre que les discours rapportés à la première personne sont aussi fréquents (sinon davantage) que ceux d'autrui. De plus, ils sont utilisés sur toute la gamme du continuum allant du discours reproduit (i.e. paroles citées) au discours asserté (i.e. modalisation du type *je dis*). Elles font aussi une distinction entre les discours rapportés dans un contexte narratif et ceux qui apparaissent dans un contexte argumentatif. En bref donc, Vincent et Dubois illustrent de façon brillante la nécessité d'une remise en cause de notre conception traditionnelle du discours rapporté.

Comme elles, je pense qu'il est grand temps de reconnaître l'existence de discours rapportés virtuels (tout en cessant de considérer le discours rapporté uniquement comme un discours antérieur) et d'envisager la présence, aux côtés des discours rapportés d'autrui, de discours rapportés à la première personne, qu'ils soient ou non assertifs (i.e. performatifs). Il faudrait aussi creuser davantage la spécialisation des types de discours rapportés dans les séquences narratives d'une part et les séquences argumentatives d'autre part. Pour moi, il est également essentiel de porter notre attention sur des problèmes aussi complexes que le repérage des pensées rapportées (et particulièrement des pensées indirectes et narrativi-

sées), ou la différence de stratégies entre paroles et pensées indirectes libres ... Ces nouveaux horizons nous amèneront sans aucun doute à repenser les frontières du discours rapporté et à en découvrir toutes les richesses encore insoupçonnées.

Tout travail sur un corpus de français parlé et toute tentative de l'annoter de façon exhaustive pour y signaler *tous* les discours rapportés exigent ce type de discussion. Et ce d'autant plus que, dans le cadre du groupe *Ci-dit*, nous envisageons d'établir un corpus qui serve à un nombre le plus large possible de linguistes intéressés par la circulation du discours. De par son ampleur, il s'agit d'un projet qui sera mené en collaboration et notre annotation devra donc se faire de manière éminemment 'intersubjective'. En tant que membre (et co-fondatrice) de ce groupe, je me réjouis des discussions futures que ces quelques réflexions (parfois un peu iconoclastes) pourront faire naître.

Sophie Marnette

Gonville and Caius College, Cambridge

Notes

1. Il est impossible de citer ici tous les travaux récents portant sur le discours rapporté et je renvoie à la bibliographie exhaustive et régulièrement mise à jour que le groupe *Ci-dit* présente sur internet: <http://www.ci-dit.org>
2. Je remercie mes collègues Wendy Bennett, Juan Manuel Lopez Muñoz et Laurence Rosier pour leurs commentaires avertis lors de la rédaction du présent article.
3. Les exemples de français parlé cités dans le présent article (à l'exception de [8] et [13]) proviennent du corpus du Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe (GARS). Je remercie Claire Blanche-Benveniste et son équipe de m'avoir permis l'accès à leur corpus. Les exemples cités portent le nom de la personne qui a transcrit le texte et les numéros de pages tels qu'ils figurent dans la version électronique du corpus. Les conventions adoptées par les transcripteurs sont les suivantes : il n'y a pas de majuscule sauf pour les noms propres et il n'y a aucune ponctuation excepté pour les pauses qui sont signalées par des signes + (courte), (moyenne) et - - (longue). On met entre barres obliques, séparées par virgules, les transcriptions entre lesquelles on hésite, en plaçant la plus probable en premier: e. g. 'elle /a rien, vient /'. L'hésitation entre un élément ou rien, se marque par /..., Ø/. Les syllabes incompréhensibles sont notées par un X. Les discours directs sont signalés en lettres grasses, les discours indirects sont soulignés et les discours indirects libres sont en italiques. Lorsque c'est nécessaire, les discours narrativisés sont indiqués en lettres capitales.

4. L'appellation 'discours rapporté' est parfois utilisée dans un sens particulisant pour désigner le discours direct (Genette 1972, p. 192, 1983, p. 34 ; Peytard 1993, p. 27). Voir aussi note suivante.
5. On a parfois eu tendance à considérer le discours direct comme le discours rapporté par excellence, c'est-à-dire comme le mode qui rapporte fidèlement ce discours originel et dont on peut par la suite dériver le discours indirect. La plupart des travaux récents sur le discours direct remettent en question ces deux principes (voir Rosier 1999, p. 56 et p. 237 pour un résumé, voir aussi Fludernik 1993).
6. Ceci n'ôte rien au fait que les locuteurs emploient souvent (mais pas toujours) le discours direct pour *prétendre* à la fidélité des propos 'rapportés'. C'est surtout le cas lorsqu'on examine le discours journalistique même si les lecteurs n'accordent pas la même confiance aux guillemets employés dans la presse populaire qu'à ceux de la presse dite 'sérieuse'. Short *et alii* (à paraître) soulignent que rapporter au mode direct du discours écrit, et non des paroles ou des pensées, implique forcément une fidélité complète à un discours antérieur. Pour moi, cette remarque est pertinente pour le discours écrit rapporté dans le discours journalistique ou académique mais pas nécessairement dans la langue parlée (qui ne fait d'ailleurs pas partie du corpus de Short et son équipe), voir exemple [23].
7. Je souligne, sans rentrer dans les détails, qu'il existe selon moi plusieurs fonctions narratives et plusieurs fonctions argumentatives (argument d'autorité, ouverture sur un autre propos, etc.). J'ajoute aussi que ces deux catégories ne sont pas hermétiques : un récit peut être inséré dans une structure argumentative et vice versa.
8. Les linguistes Leech et Short ont proposé un excellent modèle de présentation du discours rapporté dans *Style in Fiction* (1981). Ils étudient la mise en application de ce modèle dans un corpus anglais composé de textes littéraires, d'articles de presse et de biographies et ont publié leurs résultats dans une série de travaux auxquels je référerai globalement sous l'expression 'Short et son équipe' dans le reste de cet article : Short *et alii* (1996), Leech *et alii* (1997), Semino *et alii* (1997), Short *et alii* (1997), Wynne *et alii* (1998), Semino *et alii* (à paraître).
9. Le terme 'discours' a évidemment de nombreuses autres acceptions en dehors du domaine du discours rapporté, auxquelles nous ne nous intéresserons pas ici.
10. C'est sa signification originelle en ancien français, voir Rychner (1990, p. 158), Marnette (1998, p. 172), Rosier (1999, p. 274).
11. Chafe (1994, p. 219) définit le terme 'pensées' présent dans l'expression 'pensées rapportées' comme 'the flow of information through a person's introverted consciousness'. Parmi les travaux qui distinguent entre paroles et pensées rapportées, on trouve ceux de Genette (1983, du moins en théorie), Rychner (1990), Fludernik (1993), ainsi que Short et son équipe (voir *infra*).

12. Dans la littérature moderne, les pensées directes libres relèvent d'un phénomène qui a retenu l'attention des littéraires sous le nom de 'monologue intérieur'. Comme je n'examine ici que la langue parlée, je renvoie sur ce point les lecteurs à Cohn (1978) et Rosier (1999, p. 271).
13. Short et son équipe donnent généralement les définitions pour les catégories de paroles rapportées (e.g. Narrative Report of Speech Act) en ajoutant que des catégories correspondantes existent aussi pour les pensées rapportées mais sans donner d'exemples. J'ai donc remplacé 'speech' par 'thought' là où c'était nécessaire:
- Narration of internal state: 'cases where the narrator reports a character's emotional or cognitive experiences without representing any specific thoughts' (Semino *et alii* 1997, p. 26).
Exemple: 'Now that they had left Naples way behind them, she felt increasingly less secure.' (Julian Barnes, cité par Wynne *et alii* 1998, p. 242). 'I reflected for a minute or two.' (Somerset Maugham, cité par Short *et alii* 1996, p. 118).
 - Narrative Report of a Thought Act: 'the occurrence of a [thought] act is reported with no report of the content of the [thought]'. (Leech *et alii*, 1997, p. 96). Pas d'exemple.
 - Narrative Report of a Thought Act with a topic expressed: '... the topic of the [thought] act is reported although the form and content of the actual [thought] act itself is not elaborated' (Leech *et alii*, 1997, p. 96). Contrairement au discours indirect, il n'y a pas de distinction entre discours citant et discours cité par le biais d'une complétive (Sémino *et alii*, 1997, p. 30). Pas d'exemple.
14. Notons que pour Short et son équipe, les 'internal states' ne sont vraiment possibles que dans la littérature alors que dans la presse, on a affaire à une catégorie plus floue. En effet, lorsqu'un journaliste décrit l'état mental (émotions, cognition) d'une personne, il l'infère de certains facteurs externes, par exemple le comportement ou encore les paroles de cette personne. Exemple : 'Right-wing ministers are also anxious to see the rebels back in the fold' (presse, cité par Short *et alii* 1996, p. 118).
15. Cohn (1978) étudie les pensées rapportées dans les fictions littéraires (et non dans les récits naturels). En fait, la catégorie qu'elle nomme 'psycho-narration' inclut les pensées indirectes mais Cohn insiste sur le fait que celles-ci sont minoritaires et servent généralement à introduire une description plus précise de l'état mental du personnage (1978, p. 38). La catégorie 'internal state' décrite *supra* paraît correspondre davantage à ce qu'elle considère comme 'the actual psycho-narration' (1978, p. 41). Short et son équipe lui donnent raison quant au caractère secondaire des pensées indirectes : l'analyse de leur corpus montre que la catégorie la plus importante de pensées rapportées est celle des 'internal states' et non celle des pensées indirectes (Sémino *et alii*, 1997, p. 29).

16. En fait peu de linguistes mentionnent l'existence du DIL dans la langue parlée et lorsqu'ils le font, c'est de façon brève et en citant des exemples construits (e.g. Cerquiglini 1984, p. 13; Maingueneau 1993, p. 104). Voir Pascal 1977, pp. 18-19 et Machale 1978, pp. 282-23 pour un bref survol des diverses attitudes des linguistes face à l'existence du DIL dans la langue parlée. Voir aussi Fludernik 1993, pp. 83-84 pour six exemples authentiques en anglais parlé.
17. Une expression performative est une expression qui, en même temps qu'elle s'énonce, réalise l'action à laquelle elle réfère. Ainsi dire 'je souhaite que tu viennes' accomplit-il un acte de langage, en l'occurrence un souhait, au moment où son locuteur le prononce. Comme les philosophes du langage et bien d'autres linguistes après eux l'ont fait remarquer, les verbes employés au présent de l'indicatif, avec 1ère pers sg. et suivis d'une subordonnée, tels que 'je promets que', 'j'ordonne que', 'je souhaite que'... forment une catégorie importante d'expressions performatives qu'on nomme habituellement 'les performatifs explicites' (voir Recanati 1981).
18. Bruña-Cuevas fustige ici des philologues comme Ménard, Meyer-Lübke, Tobler, Spitzer, Verschoor ou encore Graeme-Ritchie qui considèrent des exemples de ce type en français médiéval comme des discours rapportés.
19. Ducrot (1984, 1989) considère que tout énoncé est traversé par plusieurs 'voix' (polyphonie). Au lieu d'un sujet unique de l'énonciation, il distingue trois instances : le 'sujet parlant' prononce le discours au sens physique du terme; le 'locuteur' prend la responsabilité de l'acte d'énonciation; et le(s) 'énonciateur(s)' sont les entités (réelles ou imaginaires) dont les points de vue sont exprimés dans le discours. Le locuteur peut, mais ne doit pas être identique à l'énonciateur. Dans un énoncé comme 'Ah, je suis un imbécile, tu vas voir!', il est très probable que la proposition énoncée ('je suis un imbécile') ne correspond pas au point de vue du locuteur mais plutôt que ce dernier reprend les paroles d'un autre énonciateur, en l'occurrence le destinataire ('tu').
20. Perrin (1996, p. 141) utilise lui-aussi les notions de locuteur en tant que tel et locuteur en tant qu'être du monde pour différencier ce qu'il nomme les clauses réflexives (*je te dis que c'est vrai*) des clauses métadiscursives (*je t'ai dit que c'était vrai*). Cependant il ne voit dans les clauses réflexives que la présence du locuteur en tant que tel, à l'exclusion du locuteur en tant qu'être du monde. On retrouve ici la tendance à exclure l'un des termes de l'analyse présente chez d'autres linguistes : *dire* est soit performatif, soit un *verbum dicendi*; *Je* représente soit le locuteur en tant que tel, soit le locuteur en tant qu'être du monde. A mes yeux pourtant rien ne s'oppose à ce qu'il soit l'un et l'autre.
21. Il faut noter que Ducrot (1984) dénonce ce qu'il appelle l'"illusion performative", c'est-à-dire le fait de croire que le verbe au présent et à la première personne de l'énoncé performatif décrit l'acte de langage qui est accompli par cet énoncé. Les arguments de Ducrot - qui ne parle pas de l'expression *je dis que* - sont trop complexes pour en discuter ici en détail (voir aussi Perrin 1997). Comme

- Récanati (1981), je préfère utiliser une définition plus traditionnelle des performatifs. Je suis cependant intimement persuadée que les hypothèses de Ducrot, si elles remettent en question la valeur performative de ces expressions, ne vont pas à l'encontre de ma propre explication qui fait de *je dis que* et *je souhaite que* des marqueurs de discours rapporté.
22. Les performatifs explicites autres que *je dis que* sont extrêmement rares dans mon corpus de français parlé (qui compte plus de 220 000 mots au moment où je rédige cet article).
 23. Voir notamment les travaux de Short et de son équipe.
 24. Notons que Rosier donne des exemples de ces formes aussi bien au passé qu'au présent. Elle ne discute donc pas spécifiquement du problème de l'usage du présent dans un sens performatif mais seulement de l'emploi 'délocutif' de *selon moi et pour moi* en général.

Bibliographie

- Bakhtine, M. (1977) [éd. orig. Volochinov V.N. [1929] : *Le marxisme et la philosophie du langage*. Minuit, Paris, (trad. fr. de M. Yaguello).
- Blanche-Benveniste, C. (1997) : *Approches de la langue parlée en français*. OPHRYS, Paris.
- Bruña-Cuevas, M. (1996) : Le discours direct introduit par *que*. *Le français moderne*, 54, 1, pp. 28-59.
- Cerquiglini, B. (1984) : Le style indirect libre et la modernité. *Langages*, 73, pp. 7-16.
- Chafe, W. (1994) : *Discourse, Consciousness and Time : The Flow and Displacement of Consciousness Experience in Writing and Speaking*. University of Chicago Press, Chicago.
- Cohn, D. (1978) : *Transparent Minds, Narrative Modes for Presenting Consciousness in Fiction*. Princeton University Press, Princeton, New Jersey.
- Coulmas, F. (1986) : Reported Speech : Some General Issues, in : F. Coulmas (éd) : *Direct and Indirect Speech*. Mouton de Gruyter, Berlin -New York, pp. 1-28.
- Ducrot, O. (1989) : *Logique, structure et énonciation*. Editions de Minuit, Paris.
- Ducrot, O. (1984) : *Le dire et le dit*. Editions de Minuit, Paris.
- Fleischman, S. & M. Yaguello (à paraître) : Discourse Markers Across Languages ? Evidence from English and French, in : C. L. Moder & A. Martinovic-Zic (éds) : *Discourse across Languages and Cultures*. Benjamins, Amsterdam.
- Fludernik, M. (1993) : *The Fictions of Language and the Language of Fictions : The Linguistic Representation of Speech and Consciousness*. Routledge, Londres.
- Fónagy, I. (1986) : Reported Speech in French and Hungarian, in : F. Coulmas (éd) : *Direct and Indirect Speech*. Mouton de Gruyter, Berlin-New York, pp. 255-308.
- Genette, G. (1983) : *Nouveau discours du récit*. Seuil, Paris.
- Genette, G. (1972) : *Figures III*. Seuil, Paris.

- Leech, G. & M. Short (1981) : *Style in Fiction, A Linguistic Introduction to English Fictional Prose*. Longman, Londres-New York.
- Leech, G., T. McEnery & M. Wynne (1997) : Further levels of annotation, in : R. Garside, G. Leech & T. McEnery (éds) : *Corpus Annotation*. Longman, Londres, pp. 85-101.
- Li, C. (1986) : Indirect Speech : A Functional Study, in : F. Coulmas (éd) : *Direct and Indirect Speech*. Mouton de Gruyter, Berlin-New York, pp. 29-45.
- Mc Hale, B. (1978) : Free Indirect Discourse : A Survey of Recent Accounts. *PTL : A Journal for Descriptive Poetics and Theory of Literature*, 3, pp. 249-87.
- Mainueneau, D. (1993) : *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*. Dunod, Paris, 3^e édition.
- Mainueneau, D. (1991) : *L'énonciation en linguistique française, embrayeurs, temps, discours rapporté*. Hachette Supérieur, Paris
- Marnette, S. (1998) : *Narrateur et points de vue dans la littérature française médiévale : Une approche linguistique*. Peter Lang, Berne.
- Marnette, S. (1996) : Réflexions sur le discours indirect libre en français médiéval. *Romania*, 114, pp. 1-49.
- Meiller, A. (1966) : Le problème du « style direct introduit par que » en ancien français. *Revue de linguistique romane*, 30, pp. 353-373.
- Mochet, M-A. (1993) : Place du discours narrativisé dans la mise en scène des situations de parole. *Les Cahiers du CRELEF*, 35, 1, pp. 93-149.
- Pascal, R. (1977) : *The Dual Voice : Free Indirect Speech and its Functioning in the Nineteenth-Century European Novel*. Manchester Unity Press, Manchester.
- Perrin, L. (1997) : Force réflexive des énoncés, délocutivité et discours rapporté. *Cahiers de linguistique française*, 19, p. 181-203.
- Perrin, L. (1996) : Récit implicite et discours rapporté dans le texte littéraire. *Études de Linguistique Appliquée*, 102, pp. 219-235.
- Perrin, L. (1996) : De la structure énonciative et de l'organisation polyphonique d'un échange épistolaire. *Cahiers de linguistique française*, 18, pp. 129-156.
- Perrin, L. (1995) : Du dialogue rapporté aux reprises diaphoniques. *Cahiers de linguistique française*, 16, Université de Genève, pp. 211-240.
- Peytard, J. (éd) (1993) : *Les manifestations du discours relaté oral et écrit*. Cahiers du Crelef, 35.
- Récanati, F. (1981) : *Les énoncés performatifs*. Les Editions de Minuit, Paris.
- Rosier, L. (1999) : *Le discours rapporté ; Histoire, théories, pratiques*. De Boeck-Duculot, Paris - Bruxelles.
- Roulet, E. et alii (1985) : *L'articulation du discours en français contemporain*. Peter Lang, Bernes.
- Rychner, J. (1990) : *La narration des sentiments, des pensées et des discours dans quelques œuvres des douzième et treizième siècles*. Droz, Genève.

- Semino, E., M. Short & J. Culpeper (1997) : Using a Corpus to test and refine a model of speech and thought presentation. *Poetics*, 25, pp. 17-43.
- Semino, E., M. Short & M. Wynne (à paraître) : Hypothetical words and thoughts in contemporary British narratives. *Narrative*, Fall 1999.
- Short, M., E. Semino & J. Culpeper (1996) : Using a Corpus for Stylistics Research : Speech and Thought Presentation, in : M. Short et J. Thomas (éds) : *Using Corpora in Language Research*. Longman, Londres, pp. 110-31.
- Short, M., E. Semino & M. Wynne (à paraître) : Revisiting the Notion of Faithfulness in Discourse Report/(Re)presentation Using a Corpus Approach. *Language and Literature*.
- Short, M., E. Semino & M. Wynne (1997) : A (free direct) reply to Paul Simpsons discourse. *Journal of Literary Semantics*, XXVI, 3, pp. 219-28.
- Short, M., M. Wynne & E. Semino (1998) : Reading Reports : Discourse Presentation in a Corpus of Narratives, with Special Reference to News Reports. *Anglistik & Englischunterricht*, pp. 39-65.
- Sternberg, M. (1982) : Point of View and the Indirection of Direct Speech. *Language and Style*, 15, 2, pp. 67-117.
- Tannen, D. (1989) : *Talking Voices. Repetition, Dialogue, and Imagery in Conversational Discourse*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Verschoor, J. A. (1959) : *Etude de grammaire historique et de style sur le style direct et les styles indirects en français*. V.R. B. Kleine Der, Groningen.
- Vincent, D. & S. Dubois (1997) : *Le discours rapporté au quotidien*. Nuit Blanche, Québec.
- Wynne, M., M. Short & E. Semino (1998) : A corpus-based investigation of speech, thought and writing presentation in English narrative texts, in : A. Renouf (éd) : *Explorations in Corpus Linguistics*. Rodopi, Amsterdam, pp. 231-45.

Résumé

Cet article s'interroge sur la définition de base du discours rapporté et s'inscrit dans le cadre de la construction d'un corpus de français parlé ciblé sur l'étude de la circulation du discours. On y aborde trois questions fondamentales :

- Comment interpréter le terme 'rapporté'?
- Qu'englobe-t-on sous le terme générique de 'discours'?
- 'Discours rapporté' signifie-t-il seulement 'discours d'autrui'?

On montre la nécessité d'étudier des problèmes aussi complexes que le repérage des pensées rapportées, la différence de stratégies entre paroles et pensées et la distinction entre séquences narratives et séquences argumentatives ... On souligne aussi l'existence de 'discours rapportés virtuels' (il faut cesser de considérer le discours rapporté comme du discours antérieur) et la présence, aux côtés des discours rapportés d'autrui, de discours rapportés à la première personne, qu'ils soient ou non performatifs.